

Comment
ça marche ?

Fiche mémo

Accueil Périscolaire

L'accueil périscolaire est organisé par la Commune de Nointel.

Il est facultatif.

Il est indépendant du temps scolaire obligatoire assuré par les professeurs des écoles.

Tout accueil nécessite inscription et toute inscription doit être honorée ou annulée.



07h00 – 09h00

GARDERIE DU MATIN

0,80 € / demi-heure

12h00 – 13h45

CANTINE SCOLAIRE

5,00 € (1^{er} enfant)

3,90 € (2^{ème} enfant et plus)

7,00 € (inscription hors délai)

16h45 – 18h30

GARDERIE DU SOIR

0,80 € / demi-heure

1,00 € / demi-heure (inscription
hors délai)


**Les horaires
et tarifs**

(sous réserve de modification par
délibération du Conseil Municipal)

La veille
avant
10h00

Inscriptions, désinscriptions

Pour inscrire ou désinscrire votre enfant :

 Portail famille sur le site
internet de la commune

 Mairie de Nointel :

 03.44.78.34.25

 secretariat@nointel60.fr



Cantine scolaire :

Toute modification doit être
signalée au plus tard la veille avant
10h00 (**samedi, dimanche et jours fériés
non compris**).



Règles de vie

Les différents temps d'accueil périscolaire sont soumis à des règles de vie. Elles reposent sur la politesse et le respect des autres.

Si ces règles ne sont pas respectées, des sanctions pourront être mises en place. En cas de manquement grave, un enfant pourra être exclu temporairement ou définitivement.



Absence d'un enseignant, maladie ou intempéries



Si l'enfant n'est pas présent à la cantine scolaire, le repas ne pourra pas être remboursé ou reporté.

Sorties scolaires

Il appartient aux parents d'annuler la cantine scolaire au plus tard la veille avant 10h00 (**samedi, dimanche et jours fériés non compris**).



www.commune-nointel.fr